

Publication obligatoire de l'écart salarial de genre en Israël (amendement à la loi sur l'égalité salariale, 2020)

Gender Equality · Bonne pratique · Israël

Score de qualité : 63/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

L'amendement de 2020 à la loi israélienne sur l'égalité salariale oblige les employeurs de 518+ salariés à publier un rapport annuel sur l'écart salarial de genre ; les premiers rapports datent de 2022, mais la loi ne prévoit aucune sanction et l'écart restait de 25 à 35 %.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	2/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-08

[Israeli Ministry of Economy and Industry](#) — consulté le 2026-09-08

[Trusaic – Israel Pay Transparency Reporting Law Guide](#) — consulté le 2026-09-08

[Herzoglaw – Amendment to Equal Pay Law](#) — consulté le 2026-09-08

[Taub Center – Gender wage gaps in Israel](#) — consulté le 2026-09-08

Citer — Evidoria. *Publication obligatoire de l'écart salarial de genre en Israël (amendement à la loi sur l'égalité salariale, 2020)*. ID persistant : 2f9935d7-c627-4d7c-84ee-8d25cd807a19.